

*Comité Technique de Réseau
mercredi 06 juillet 2022 à Montreuil
Face à une confiance ébranlée,
la Direction doit réagir !*



La Gestion du Temps et des Absences (GTA)

La gestion du temps de travail et des absences a toujours été une préoccupation majeure des agents et de leur hiérarchie. A l'ère de l'automatisation, il devenait donc nécessaire pour l'administration de posséder une application informatique suffisamment développée afin qu'elle puisse non seulement tenir le décompte du temps travaillé des agents, mais qu'elle soit aussi reliée à l'outil SIRHIUS de manière à établir une corrélation avec la paye.

A noter que les agents de la Surveillance sont précurseurs puisque leur application MATHIEU permet déjà le même type de rapprochement. GTA est donc une application essentiellement à usage des OPCO-AG. De plus, les agents au forfait jour gardent leur régime.

Le déploiement de la GTA concerne la DINA depuis le 1^{er} avril et la DG depuis le 1^{er} mai. Il a été accompagné d'un plan de formation des équipes, néanmoins **l'UNSA Douanes a fait savoir à la DG qu'une formation des managers et des agents à l'outil serait la bienvenue**, surtout que ce sont les agents eux-mêmes qui rentreront les données qui les concernent. Madame Braun-Lemaire est d'accord sur ce point.

Le calendrier de déploiement est le suivant :

- DG et DINA suivi de GRAND EST, AURA et Bretagne-Pays de Loire sont réalisés ;
- DNGCD en août ;
- HDF, Réunion, Occitanie, Antilles Guyane et Normandie en octobre ;
- IDF, Bourgogne Centre franche Comté, Polynésie et Mayotte en novembre ;
- DNRFP, PACA, CID, DNRED et DIPA en décembre.

L'UNSA Douanes constate que l'outil a permis d'identifier dans les services l'existence d'heures supplémentaires structurelles ce qui apporte de l'eau à notre moulin lorsque nous réclamons des emplois supplémentaires. Dès lors, **tout écrêtage est à proscrire ! A défaut, nous le considérerions comme un travail dissimulé, pénalement répréhensible.**

Les représentants du personnel avaient souligné la sensibilité du projet dès lors qu'il remettrait en cause certains acquis sociaux négociés localement, notamment lors de la mise en œuvre de l'ARTT.

La Directrice générale a souhaité adapter la démarche afin de bénéficier des fonctionnalités de l'outil rapidement et de permettre la concertation locale sur les points sensibles. À court terme, la bascule sera réalisée selon une approche non régressive par rapport à la situation existante. En pratique cela consiste à paramétrer localement l'outil pour maintenir les fonctionnements dérogatoires qui auront fait l'objet d'une concertation locale.

Nous avons cependant obtenu que les arbitrages, dans le cas où la bascule locale génère des difficultés pointées par les représentants du personnel, soient bien étudiés en CTR.

Enfin, l'idée saugrenue de basculer certains métiers au forfait jour (TSI notamment) en instaurant la GTA - une méthode dénoncée par les organisations syndicales en mai dernier - a subitement disparu. Les personnels concernés s'étaient d'ailleurs manifestés avec force suite à nos différentes alertes. C'était le mieux à faire de la part de nos dirigeants.



*Comité Technique de Réseau
mercredi 06 juillet 2022 à Montreuil
Face à une confiance ébranlée,
la Direction doit réagir !*



L'expérimentation CRPC

PLUS VITE QUE LA MUSIQUE ...

La DG avait mis à l'ordre du jour du CTR, un point d'information sur les expérimentations en cours dans les CRPC du Grand Est et de Nouvelle-Aquitaine (DINA). Cette intention faisant certainement suite à la petite musique de fond parvenue aux oreilles de la Directrice générale concernant la nature des expérimentations. En effet, les organisations syndicales de ces interrégions avaient informé l'administration de l'air que les DI concernés souhaitaient jouer sur ces expérimentations, à savoir celui de la spécialisation des CRPC.

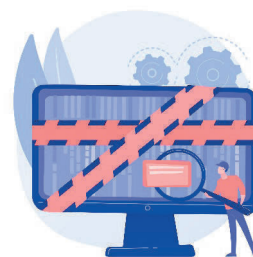
Sur cet aspect, Madame Braun-Lemaire a indiqué que le terme de spécialisation était non adapté voire impropre et qu'il devait donc être modifié. D'où viendrait donc cette dissonance ? la Directrice générale admet qu'elle est due à un contre-temps ; la DINA et le Grand Est ayant commencé leur démarche avant que l'administration centrale n'ait adressé une instruction. Si ce n'est pas ce que l'on appelle une cacophonie, ça y ressemble furieusement !

Mais la clé de la réponse se trouve dans le calendrier et le format du chantier ouvert par la DG qui a pour objectif d'identifier les actions à prévoir et les mesures à prendre, pour la période 2022-2025, afin de renforcer l'efficacité de l'ensemble de la chaîne douanière intégrée du renseignement, du ciblage, du contrôle et des enquêtes administratives et judiciaires.

L'évaluation du dispositif des contrôles et des enquêtes devrait intervenir au premier trimestre 2023. L'avancée de ces travaux fera l'objet d'un GT début 2023.

QUAND LA MUSIQUE EST BONNE ...

Au cours des discussions, la DG nous a fait part de son intention de réaffirmer l'ancrage territorial de ces structures, ce que nous préférons aux discours tenus localement jusqu'à présent. Il ressort néanmoins que les CRPC peuvent coordonner leurs études en utilisant de fait les expertises des différentes cellules. L'administration souhaite valoriser les dominantes de chaque CRPC afin de leur donner la possibilité de partager leur expertise au-delà de leur zone.



L'UNSA Douanes a profité de ce point inscrit à l'ordre du jour pour pointer du doigt le sous-effectif chronique d'une des trois CRPC de Nouvelle-Aquitaine, ce qui n'a pas permis d'aborder sereinement l'expérimentation, vécue localement comme un exercice d'adaptation à la situation de l'emploi. Pour l'UNSA Douanes, valoriser le travail de chaque CRPC, passe d'abord par un niveau d'effectif suffisant.

La Directrice générale a repris notre constat et relancera ces expérimentations, pour le moment limitées à ces deux DI, à l'aune d'une instruction venue de Montreuil.

